



Jacques Martin : « Nous pensons pouvoir gagner plus de matchs sans Laraque »

On ne sait pas si Georges Laraque a été escorté hors du centre d'entraînement du Canadien par des gardes de sécurité, comme certaines entreprises le font. Mais on ne retrouvait plus aucune trace de sa présence dans le vestiaire après la séance d'entraînement.



MARC DE FOY

defoy@ruefrontenac.com

Son équipement et son nom avaient déjà disparu du casier qu'il occupait.

On peut penser qu'à titre d'entraîneur en chef et de patron du vestiaire des joueurs, Jacques Martin a eu son mot à dire dans le départ de Laraque. C'est lui qui est aux premières loges, après tout.

Vous pensez bien que Martin n'a pas mordu à cette assertion.

« On a décidé de tourner la page et d'aller de l'avant », s'est-il limité à dire.

Une décision bien pesée

Martin n'a pas été plus bavard quand on lui a demandé si Laraque avait signé son arrêt de mort lors du match de dimanche dernier contre les Rangers, à New York.

On se rappellera que Josh Gorges et Benoit Pouliot ont jeté les gants durant la deuxième période, en réplique à des attaques physiques des Rangers.

Deux jours plus tard, Martin a déclaré que Laraque avait eu la chance de faire sentir sa présence au premier vingt, mais qu'il n'avait rien fait.

On peut penser qu'il savait ce qui attendait Laraque quand il a fait cette affirmation.

« Son départ n'est pas relié à un événement en particulier », a dit Martin.

« On a décidé de prendre une direction différente. Bob Gainey a bien expliqué les motifs de l'organisation. Cette décision n'a pas été prise sous le coup de l'émotion. Elle a été bien pesée.

« Nous pensons pouvoir gagner plus de matchs sans lui. »

Les temps ont changé

D'autre part, Martin n'a pas riposté en prenant connaissance de propos tenus par Laraque sur les ondes du réseau TSN et selon lesquels il ne

l'aimait pas.

« Je ne sens pas le besoin de répondre à ça », a-t-il affirmé.

« Je suis entraîneur dans la Ligue nationale depuis 23 ans. Je n'ai rien contre lui. C'est une décision reliée au métier. »

Dans cette même entrevue à TSN, Laraque a raconté que Martin ne croyait pas à la présence d'un homme fort dans une équipe.

« Ça dépend de l'équipe », a enchaîné Martin.

« Si vous en avez un bon, c'est tant mieux. Mais les Red Wings de Detroit ont remporté quelques coupes Stanley sans en avoir.

« Par ailleurs, le hockey a changé. La rapidité est devenue un élément important. La présence d'hommes forts n'est pas aussi nécessaire qu'autrefois. »



La caricature du jour

Laraque libéré par le Canadien



EN MANCHETTES

Actualités | Mathieu Boivin

L'empereur PKP remis à sa place

Le président de Quebecor, Pierre Karl Péladeau, fait l'unanimité contre lui en soutenant que les lois du travail nuisent aux entreprises québécoises en obligeant leurs dirigeants à passer trop de temps à gérer les relations de travail.

SUITE PAGE 2

Actualités | Rue Frontenac

Un don du ciel pour l'UQAM

Le cofondateur et président de Transat A.T., Jean-Marc Eustache, vient de faire un don d'un million de dollars à la Fondation de l'UQAM. Il s'agit du plus gros don individuel versé à cette université depuis sa fondation, il y a 40 ans.

SUITE PAGE 4

Affaires | Yvon Laprade

Raffinerie Shell Le syndicat sollicite... Power Corp.

Pour éviter la fermeture de la raffinerie Shell, à Montréal-Est, le syndicat des 340 travailleurs n'écarte aucun scénario, y compris celui d'une participation financière de Power Corp., qui détient une participation financière dans le puissant groupe pétrolier français Total SA.

SUITE PAGE 6



Pierre-Karl Péladeau fait l'unanimité contre lui.

Le président de Quebecor, Pierre Karl Péladeau, fait l'unanimité contre lui en soutenant que les lois du travail nuisent aux entreprises québécoises en obligeant leurs dirigeants à passer trop de temps à gérer les relations de travail.



À leur arrivée à la Rencontre économique 2010, à Lévis, les chefs syndicaux ont tous fustigé la prise de position de M. Péladeau, qui fait paraître dans ses quotidiens un texte où il dénonce les « privilèges nombreux et de moins en moins justifiables » des syndicats au Québec.

M. Péladeau remet particulièrement en question la formule Rand, qui oblige tous les employés d'une

entreprise syndiquée à adhérer et à verser des cotisations au syndicat, ainsi que l'exemption d'impôt dont jouissent les travailleurs qui reçoivent des prestations de secours pendant un conflit de travail.

« Au Québec, les dirigeants d'entreprises doivent dédier trop de temps, d'énergie et d'argent à gérer leurs "relations de travail" alors qu'ailleurs, les divers intervenants au sein des entreprises participent ensemble à assurer la poursuite du développement de leurs activités et l'accroissement de leur productivité », écrit-il.

Le dirigeant de Quebecor affirme que « les législations des dernières décennies ont créé un déséquilibre des forces entre employeurs et syndicats, lequel a eu et a plus que jamais comme conséquence de défavoriser les entreprises québécoises dans le contexte économique largement mondialisé ».

« Anti-syndicaliste notoire »

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Michel Arsenault, et le président de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Réjean Parent, ont rappelé que M. Péladeau est « un anti-syndicaliste notoire » et qu'il était, en fait, la source du problème qu'il déplore.

« Gérer une entreprise, c'est gérer

des relations humaines à tous les jours, mais il semble que lui ça le fatigue, a estimé M. Arsenault. Il se négocie au-delà de 98 % des conventions collectives au Québec sans conflit de travail, mais regardez les conflits de travail des dernières années, c'est toujours avec M. Péladeau. Est-ce que ça se pourrait qu'il y ait un problème dans sa cour ? »

M. Arsenault a dit croire que M. Péladeau est mal conseillé et qu'il aurait avantage à s'entourer de gens « qui recherchent des solutions plutôt que l'affrontement ». Mais « il est plus préoccupé de cash que de relations humaines », a-t-il soutenu.

De son côté, Réjean Parent a qualifié le président de Quebecor de « pleutre » qui préfère faire paraître des textes dans ses journaux plutôt que de se présenter en personne pour défendre son point de vue. « Ses conflits de travail sont toujours de durs conflits, de un an et un an et demi, et là il voudrait étendre son conflit à l'ensemble des travailleurs du Québec. Il devrait se poser la question : suis-je le problème ? »

Persuadé que M. Péladeau est isolé parmi ses collègues chefs d'entreprise, le président de la CSQ dénonce une attitude « arrogante et méprisante » qui consiste à utiliser

les médias de Quebecor pour « entraîner des choix qui correspondent à ses ambitions économiques mais qui ne correspondent pas aux ambitions des Québécois ». Il a qualifié le dirigeant de « roi-soleil » et d'« empereur ».

De son côté, la présidente de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), Claudette Carbonneau, a estimé que la position de M. Péladeau était « archaïque ». Elle a rappelé qu'« il y a deux lock-outs dans la cour de Quebecor qui durent depuis près d'un an et on n'a pas eu cinq minutes d'efforts mis à négocier et à chercher des solutions. Alors c'est bien mal se placer pour donner des leçons ».

« Un conflit important »

Rappelons que les 253 employés du *Journal de Montréal* (STIJM-CSN) sont en lock-out depuis le 24 janvier 2009. Ceux de l'hebdomadaire *Le Réveil*, de Saguenay, le sont depuis le 3 mars 2009. Aucune négociation ne se tient, dans les deux cas, et tant les syndicats que l'entreprise admettent que leurs positions sont « à des années-lumière ».

Le premier ministre Jean Charest, à son arrivée à Lévis, a ostensiblement pris ses distances par rapport à la sortie de M. Péladeau. « Les relations de travail au Québec sont bonnes, somme toute, et il faut en prendre acte, a-t-il commenté. Il y a des consensus sur plusieurs lois qui sont là. Mais s'il y a des gens qui veulent poser des questions là-dessus, ils sont libres de le faire. »

Jacques Ménard, président du conseil de la Banque de Montréal et figure notoire des milieux d'affaires québécois, a affirmé que lui-même « n'a pas de dada contre le milieu syndical, au contraire, ils font partie de la société civile à part entière. [...] On ne peut pas parler de développement d'un projet de société si les dirigeants syndicaux ne sont pas à la table. »

« Dans le cas de Pierre Karl Péladeau, il y a un conflit important, alors il est aux prises avec un problème d'affaires spécifique et il est possible qu'à cause de ça il extrapolé, a analysé le banquier. Je ne sais pas si dans son cas ses dires ont dépassé sa pensée, ça fait peut-être partie d'une stratégie qui m'échappe. »

100 millions de ventes

Le créateur de Tetris est en ville

Montréal reçoit aujourd'hui la visite d'une véritable légende du divertissement dont personne, ou presque, n'a jamais entendu le nom : Alexey Pajitnov. À peu près tout le monde, par contre, a déjà entendu parler de son bébé : un petit jeu vidéo anodin baptisé Tetris.



M. Pajitnov a rencontré les journalistes jeudi matin dans les locaux d'Electronic Arts Montréal, à la Place Ville-Marie. Il y était pour discuter, en compagnie des dirigeants d'EA Mobile, du futur de cette prestigieuse franchise.

C'est en effet à Montréal qu'a été développé l'essentiel des versions de Tetris pour téléphones cellulaires. Au mois de décembre, Electronic Arts a atteint le cap des 100 millions de ventes de Tetris sur plateformes mobiles, du jamais vu. Il existe en tout environ 64 000 versions de Tetris pour mobiles, conçues pour autant d'appareils différents. EA Mobile Montréal et son dirigeant André Lauzon, qui travaillent sur des projets liés à Tetris depuis quatre ou cinq ans, estiment être responsables d'environ la moitié de ces millions d'exemplaires vendus.

Produit du communisme

Avec gentillesse et candeur, et malgré son apparente timidité, M. Pajitnov a répondu aux questions, parfois profondes, parfois anecdotiques, des journalistes présents. Il ne se souvient, par exemple, de n'avoir fini Tetris qu'une seule fois lui-même, et son bloc préféré dans le jeu est celui en forme de « J » (à ne pas



100 millions de ventes, ça se fête! Le créateur de Tetris, Alexey Pajitnov, se coupe une pointe de gâteau bien méritée en compagnie d'Adam Sussman, vice-président-éditeur de Electronic Arts, Henk Rogers et André Lauzon

PHOTO LUC LAFORCE

confondre avec sa réciproque, le bloc en « L »)

100 millions de ventes, ça se fête! Le créateur de Tetris, Alexey Pajitnov, se coupe une pointe de gâteau bien méritée en compagnie d'Adam Sussman, vice-président-éditeur de Electronic Arts, Henk Rogers et André Lauzon. Photo Luc Laforce

Plus sérieusement, le créateur est revenu sur le fait, troublant, qu'il n'a tiré aucun profit de son œuvre au cours des dix premières années de sa commercialisation.

« À l'époque (NDLR : il a créé Tetris en 1984), l'URSS était communiste et les questions de propriété intellectuelle, en particulier pour les logiciels, constituaient une zone grise. Plutôt que de prendre le risque qu'on m'empêche de publier le jeu, j'ai accepté d'en céder les droits pendant 10 ans. »

Heureusement pour lui, l'engouement ne s'est pas tari pendant ce temps. « J'ai manqué des années intéressantes, mais ça va », a-t-il modestement commenté. Son associé Henk Rogers,

de Blue Planet Software, a de son côté plutôt avancé que « les années les plus juteuses sont maintenant ».

Pajitnov et Rogers se sont rencontrés pour la première fois en 1988. Alors éditeur de jeux vidéo au Japon, Rogers est tombé sur Tetris pour la première fois à l'occasion du Consumer Electronics Show, cette année-là. Il a alors

simplicité. « C'est facile d'y jouer, mais difficile de le maîtriser », a résumé son créateur, pour qui il est important que tous les jeux offrent une bonne part de défi.

Au cours des années, M. Pajitnov a tenté de concevoir d'autres jeux. Certains ont obtenu un succès relatif, mais jamais autant que Tetris. « Au début, je comparais toujours avec Tetris, mais ça me tuait.

« PEU IMPORTE À QUI NOUS LE FAISONS ESSAYER, IL N'Y A PERSONNE QUI N'AIMAIT PAS LE JEU »

réussi à en négocier les droits, en compagnie de Nintendo. « Peu importe à qui nous le faisons essayer, il n'y a personne qui n'aimait pas le jeu », se souvient-il. Quand Pajitnov a récupéré ses droits, en 1996, lui et Rogers ont formé une entreprise conjointe.

Le génie de Tetris, bien sûr, repose dans son apparence

J'ai finalement décidé de m'efforcer de faire des jeux que j'aimais, simplement. »

Un culte

L'immense succès de Tetris est perceptible au nombre d'hommages rendus de diverses façons sur Internet à l'œuvre d'Alexey Pajitnov.

L'UQAM reçoit le plus important don individuel de son histoire

Le cofondateur et président de Transat A.T., Jean-Marc Eustache, vient de faire un don d'un million de dollars à la Fondation de l'UQAM. Il s'agit du plus gros don individuel versé à cette université depuis sa fondation, il y a 40 ans.

Jean-Marc Eustache est détenteur d'un baccalauréat en sciences économiques de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM. Il assume la présidence du Conseil d'administration de la Fondation de l'université depuis 2006.

Par son geste, l'homme d'affaires souhaite « inspirer d'autres diplômés en valorisant la tradition philanthropique à l'UQAM » et « sensibiliser la société à l'importance d'encourager la persévérance aux études de cycles supérieurs ».

Le don permettra notamment de remettre des bourses aux étudiants de deuxième et troisième cycles, à

raison de 50 000 \$ par année pendant dix ans. De plus, quatre bourses annuelles de 10 000 \$ seront offertes aux étudiants de doctorat dont la thèse porte sur le tourisme durable.

« À sa réputation de grand dirigeant, M. Eustache ajoute celle de philanthrope. Les objectifs qu'il vise par son don témoignent de beaucoup de vision et d'un attachement profond à la formation d'une relève qualifiée », a déclaré le recteur de l'UQAM, Claude Corbo.

Ce don d'un million de dollars s'ajoute aux 3,2 M\$ déjà amassés dans le cadre de la campagne de



Jean-Marc Eustache

financement annuelle 2009-2010 menée par la Fondation de l'UQAM.

RueFrontenac.com

Canada La Croix-Rouge a recueilli plus de 51 millions

Plus de 51 millions de dollars ont été amassés par la Croix-Rouge canadienne pour venir en aide aux sinistrés du séisme de la semaine dernière en Haïti.

Sur les 51,6 M\$ recueillis, 39 millions proviennent de dons personnels, a affirmé jeudi matin l'organisme, par voie de communiqué.

Les fonds recueillis vont à l'aide d'urgence que la Croix-Rouge apporte sur le terrain pour les besoins en matière d'hébergement, de vivres, d'eau et de soins médicaux. Ils iront également à des projets de rétablissement à plus long terme afin d'aider les collectivités affectées à se rétablir et à se reconstruire au cours des mois et des années à venir.

À ce jour, plus de 77 tonnes d'articles ont été expédiés par la Croix-Rouge en Haïti ou en République dominicaine, en provenance du monde entier.

La Croix-Rouge canadienne a indiqué qu'une cargaison de tentes doit arriver sous peu sur l'île dévastée. Ces tentes font partie d'une série de cargaisons de la Croix-Rouge canadienne, en provenance des quatre coins du monde, qui fourniront un abri temporaire à 1500 personnes.

De nombreux autres envois sont prévus, dont des articles de secours d'une valeur de 400 000 \$ entreposés au Panama, où se trouve le bureau régional de la Croix-Rouge internationale pour l'Amérique centrale et les Antilles.

La Croix-Rouge canadienne invite par ailleurs les Canadiens à continuer d'appuyer ses efforts de secours en Haïti. Les dons peuvent notamment être faits en ligne, par téléphone au 1 800 418-1111 ou en personne dans un bureau de la Croix-Rouge.

RueFrontenac.com

CAMPUS TEXTO

La réponse de l'UQAM aux situations d'urgence

Un an après les canulars répétés d'alerte à la bombe survenus à l'UQAM, l'université met sur pied un système de communication par messages textes dans le but d'avertir rapidement les étudiants et professeurs en situation d'urgence.



démarches. Nous avons réalisé que nous pouvions améliorer nos communications avec les étudiants », explique Daniel Hébert, responsable des relations avec les médias de l'établissement.

Plus d'un millier d'inscrits

Le service implanté au coût de 45 000 \$ vient d'être lancé la semaine dernière. Plus de 1 600 personnes, majoritairement des étudiants, ont déjà fait leur inscription. Des messages textes pourront leur être envoyés en situation d'urgence ou pour toute annonce d'intérêt public.

« Ça ne sert pas seulement s'il y a un tireur actif en classe. Par exemple, nous aurions pu acheminer un texto aux étudiants pour leur préciser les démarches à suivre pour les absences liées à la pandémie de grippe A H1N1 », souligne M. Hébert.

L'UQAM emboîte ainsi le pas à l'Université Concordia. De nombreux campus américains ont aussi suivi la

voie de la communication instantanée.

Autres mesures de sécurité à venir

D'autres mesures seront bientôt adoptées par l'université du centre-ville. Les postes informatiques seront dotés d'une application permettant de faire apparaître un même message d'alerte sur tous les écrans. Les haut-parleurs des téléphones serviront aussi sous peu aux communications d'urgence de l'établissement d'enseignement.

« Avec plus de 40 000 étudiants et professeurs, l'UQAM se doit de développer des systèmes pour accroître sa sécurité. Après tout, il y a plus de gens chez nous que dans la ville de Joliette », dit Daniel Hébert.

Par ailleurs, l'université a annoncé aujourd'hui l'embauche de 50 professeurs supplémentaires. Ces nouveaux postes figurent dans la convention collective négociée au printemps dernier par les enseignants. D'ici mai 2013, 150 nouveaux professeurs joindront les rangs de l'UQAM.

Les maisons de chambres / MENACÉES

Les maisons de chambres, ces derniers refuges des personnes en difficulté avant la rue, sont menacées à Montréal. Le nombre de chambres a chuté de plus de la moitié depuis une vingtaine d'années pour s'établir à quelque 5000.



Pour la Commission populaire sur la sauvegarde des maisons de chambres, qui présentait mercredi un rapport assorti de 10 recommandations visant à contrer la situation précaire de ce parc de logements, les gouvernements municipal et provincial doivent intervenir.

« C'est souvent le dernier rempart avec la rue. C'est aussi un passeport pour se sortir de la rue car elles favorisent la réinsertion sociale »,

affirme Marjolaine Despars, organisatrice communautaire au Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM).

« La disparition des maisons de chambres est un problème connu qui commence à être reconnu par les différents paliers de gouvernement, mais ils doivent maintenant agir », ajoute-t-elle.

L'action est d'autant plus souhaitable considérant le nombre croissant de personnes pauvres ou sans-abri dans la métropole. Lors du dernier recensement officiel, datant de 1987, on recensait 9000 sans-abri. Ce nombre pourrait bien atteindre aujourd'hui les 12 000 à 15 000.

« On n'a pas de statistiques récentes, mais tous les organismes d'aide constatent depuis quelques années que le nombre de gens qui cognent à leur porte a augmenté », déplore Mme Despars.

À cet égard, la situation des maisons de chambres est donc « préoccupante » selon le RAPSIM. Sur les quelque 5000 chambres existantes à Montréal selon les données les plus récentes (2007), 2000 appartiennent à des organismes communautaires ou OSBL. Si celles-ci ne sont pas en danger, il en est autrement pour les 3000 autres – réparties dans environ 180 maisons –, qui sont la propriété d'intérêts privés.

Et tout n'est pas rose dans ces maisons de chambres. Le loyer de celles qui ont été transformées en logements sociaux équivaut à 25 % du revenu du locataire. Mais dans les maisons de chambres privés, la situation est tout autre. Il en coûte en moyenne entre 400 et 500 \$ par mois pour un réduit souvent désuet.

Dix recommandations

Le rapport Maisons de chambres en péril : la nécessité d'agir propose donc dix recommandations pour sauvegarder et améliorer ce parc de logements. Elles émanent d'une centaine de témoignages de chambreurs, ex-chambreurs et

à toutes les personnes seules et à faible revenu.

Il est aussi recommandé que la Ville de Montréal dresse un portrait exact du parc de maisons de chambres existant sur son territoire (emplacement, liste de travaux à effectuer) pour en assurer une surveillance afin d'être en mesure d'en connaître les transformations, les ventes et les fermetures.

La Commission recommande également une application proactive de la réglementation montréalaise en vigueur sur la salubrité et la sécurité des logements, et ce, en utilisant toutes les ressources disponibles (inspecteurs, pompiers, etc.).

IL EN COÛTE EN MOYENNE ENTRE 400 ET 500 \$ PAR MOIS POUR UN RÉDUIT SOUVENT DÉSUET.

intervenants dans le domaine, entendus l'automne dernier lors de la Commission.

La Commission recommande notamment que la Ville de Montréal acquière 100 chambres par année, pendant 10 ans, en s'assurant que ces chambres demeurent une forme de logement permanent accessible

La Commission recommande enfin au gouvernement du Québec d'accroître le financement du soutien communautaire pour toutes les maisons de chambres. Les autres recommandations peuvent être lues sur le site du RAPSIM.

Raffinerie Shell Le syndicat sollicite... Power Corp.

Pour éviter la fermeture de la raffinerie Shell, à Montréal-Est, le syndicat des 340 travailleurs n'écarte aucun scénario, y compris celui d'une participation financière de Power Corp., qui détient une participation financière dans le puissant groupe pétrolier français Total SA.

Yvon Laprade

lapradey@ruefrontenac.com « Paul

Desmarais siège au conseil d'administration de Total SA (chiffre d'affaires de 240 milliards (G) \$US), et il fait partie des gens qu'on veut approcher », a confié jeudi à Rue Frontenac le représentant national du SCEP-FTQ, Daniel Cloutier.

Le syndicat mène bataille pour forcer la direction de la pétrolière Shell à trouver un acheteur pour la raffinerie, menacée de fermeture au printemps 2010, à moins d'un revirement de situation.

Une centaine de travailleurs se sont rendus à Québec en matinée jeudi, accompagnés du président de la FTQ, Michel Arseneault, afin de réclamer une « action énergique » de la part du gouvernement Charest, dans le cadre d'une rencontre économique.

« Nous sommes par contre déçus de la réaction du ministre Clément

Gignac (Développement économique). Il ne semble pas saisir les enjeux de notre combat. Il ne semble pas croire que Shell est toujours intéressée à vendre si elle trouve un acheteur », précise Daniel Cloutier.

Selon lui, le SCEP-FTQ a décidé de se tourner vers « des oreilles plus attentives », au sein du gouvernement libéral, pour faire avancer les choses. « On va faire des tentatives du côté des ministres Nathalie Normandeau et Raymond Bachand. Et on va demander au premier ministre Jean Charest de faire des démarches à son tour. Il a des contacts précieux dans le milieu des affaires. Il pourrait téléphoner à Paul Desmarais, qui sait ? »

Le syndicat répète que les jours de la raffinerie montréalaise sont comptés. Mais il continue de faire valoir que la haute direction de Royal Deutch Shell (qui a son siège social en Hollande) accepterait une offre d'achat « sérieuse ».



AUBERT

« On en a eu l'assurance de la bouche même du vice-président Amérique du Nord, section raffinage (M. Ratweg), qui est aux bureaux de Houston. Il faudrait le prendre au sérieux et bouger vite », souligne Daniel Cloutier.

Comité de survie

Cette tentative pour épargner la raffinerie de Montréal-Est s'accompagne d'actions politiques concertées. Un comité de survie de

l'industrie pétrochimique de l'Est de Montréal vient d'être mis sur pied, et il réunira des élus municipaux et de la scène québécoise et fédérale. « Il ne faut pas baisser les bras. En Californie, Shell avait voulu fermer sa raffinerie mais à la suite d'efforts, elle a vendu ses installations et les emplois ont été sauvegardés. Il faut répéter l'expérience californienne », insiste le représentant national au SCEP-FTQ.

Histoire de jouets Mega Brand perd... et gagne

Le fabricant montréalais de jouets Mega Brands a été condamné par la Cour supérieure à verser un peu plus de 420 000 \$ à l'un de ses sous-traitants chinois. Mais simultanément, le tribunal a aussi condamné ce sous-traitant à payer 1,3 M\$ à Mega Brands.

Marie-Ève Fournier

fournierme@ruefrontenac.com

Blue Box est une entreprise de Hong Kong spécialisée dans la fabrication de jouets qui possède

plusieurs usines en Chine. En 2004, une entente est signée avec Mega Brands visant la production de divers jouets, dont un bateau pirate.

La production démarre. La demande pour ce jouet est forte et Mega Brands augmente ses commandes au fil des semaines. Mais depuis le début, Blue Box est incapable de fournir. Les retards de livraison s'accumulent, au grand dam de l'entreprise montréalaise qui voit la fête de Noël arriver rapidement et qui craint ne pas pouvoir respecter ses ententes avec les magasins.

Pour expliquer son incapacité à remplir ses commandes à temps, Blue Box invoque des coupures

d'électricité et un manque de main-d'œuvre. Mais le tribunal constatera plus tard que « l'affirmation est faite de manière générale, sans détail de jours ou heures précises pendant lesquelles l'électricité aurait été coupée, et sans détail sur le nombre de travailleurs manquants ».

Et selon les représentants de Mega Brands, qui sont allés sur place à maintes reprises, les usines disposent de génératrices en cas de panne d'électricité et les locaux étaient remplis de travailleurs. « Selon eux, le problème réside plutôt dans le fait que Blue Box allouait ses ressources à la production de produits autres que ceux de

Mega Brands », peut-on lire dans le jugement daté du 13 janvier.

Après un an (en janvier 2005), insatisfaite des délais de production qu'on lui fait subir, Mega Brands met fin à l'entente avec Blue Box. L'entreprise chinoise lui réclame alors « 420 512 \$ pour des marchandises livrées et impayées », ce que le tribunal lui a accordé.

De son côté, Mega Brands a réclamé des dommages-intérêts pour le préjudice causé par les retards de production et pour la perte de profits subie. La juge Claudine Roy a fixé le montant total à 1 349 800 \$.

Caisses de retraite Rendements étincelants mais toujours en déficit

Une chronique de MICHEL VAN DE WALLE | vandewalle@ruefrontenac.com



Les caisses de retraite canadiennes ont connu une année 2009 exceptionnelle, du moins au chapitre du rendement. Mais elles ne sont pas sorties du bois pour autant.

Ces jours-ci, les diverses firmes qui colligent les données sur la performance des gestionnaires confirment ce que l'on soupçonnait déjà. La plupart des gestionnaires ont bien fait. Selon les chiffres de RBC Dexia, de Mercer ou de Morneau Sobeco, la médiane des caisses canadiennes affiche un rendement qui varie entre 16,2 % et 17,9 %.

Il faut remonter loin, au milieu des années 90, pour trouver une année où la performance a été aussi étincelante.

Le problème, c'est que la dernière décennie a été pénible pour les régimes de retraite. Pénible parce que l'on a connu deux marchés baissiers majeurs. Celui qui a suivi l'éclatement de la bulle techno, en 2001. Et celui, plus dramatique encore, qui a fait s'effondrer les indices en 2008 à la suite de la crise du crédit qui a paralysé l'économie mondiale.

À ces deux occasions, les pertes enregistrées par les caisses de retraite ont été considérables. Et même s'il y a eu rebond des marchés par la suite, comme l'an dernier, il en faudra beaucoup plus pour que les régimes recouvrent complètement la santé.

En plus de ces deux chutes boursières, ce qui n'a pas aidé, c'est la faiblesse des taux d'intérêt pendant la dernière décennie. Or, pour évaluer la capacité d'un régime à



La dernière décennie a été inquiétante pour les futurs retraités.

remplir ses obligations à l'égard de ses participants, les actuaires utilisent certaines règles précises, notamment les taux des obligations de long terme des gouvernements. Avec des taux qui oscillent actuellement entre 3,5 % et 4 %, on est bien loin des 6 % à 7 % de rendement annualisé requis pour maintenir les régimes à flot.

Une catastrophe?

Même si la santé des caisses de retraite s'est améliorée en 2009, la firme Mercer estime qu'au moins la moitié des régimes au Canada ont un taux de capitalisation inférieur à 80 %, sur une base de solvabilité. Autrement dit, si on y avait mis fin le 31 décembre dernier, les rentes promises seraient amputées d'environ 20 %, dans le cas des régimes à prestations déterminées.

Est-ce la catastrophe pour autant? Non, pas nécessairement.

D'une part, les gouvernements, notamment celui du Québec, au vu de la crise de 2008, ont assoupli les règles obligeant les employeurs à combler les déficits actuariels. Ils disposeront de plus de temps pour les amortir, ce qui allégera la pression financière sur les entreprises.

D'autre part, si les taux d'intérêt sont maintenant historiquement bas, la contrepartie c'est qu'ils devraient augmenter au cours des prochaines années. Cela affectera positivement le calcul du passif actuariel des régimes. L'augmentation des taux aura par contre un impact négatif sur la valeur marchande des obligations, qui comptent généralement pour 45 % de l'actif des régimes à prestations déterminées.

La hausse des taux d'intérêt peut aussi avoir un effet de frein sur le marché des actions. Mais elle ne devrait toutefois pas empêcher les

bourses de produire des rendements positifs au cours des prochaines années, à mesure que la reprise économique se consolidera. Si la croissance risque de demeurer anémique dans les pays occidentaux, on s'attend à ce que les pays émergents prennent la relève. Leurs marchés boursiers devraient générer des rendements intéressants.

Enfin, le dollar canadien approche de la parité avec le billet vert américain. En 2009, sa forte progression a annulé une bonne partie des rendements que les gestionnaires obtenaient sur le marché américain, un effet qui devrait s'estomper.

Les régimes de retraite demeurent toujours sous pression, c'est vrai. Mais les rendements exceptionnels de 2009 ont permis d'évacuer une partie de la vapeur. Ils ne sont pas sortis du bois, bien sûr, mais ils sont moins perdus dans la forêt qu'ils ne l'étaient il y a un an.

À DEUX OCCASIONS, LES PERTES ENREGISTRÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE ONT ÉTÉ CONSIDÉRABLES. ET MÊME S'IL Y A EU REBOND DES MARCHÉS PAR LA SUITE, COMME L'AN DERNIER, IL EN FAUDRA BEAUCOUP PLUS POUR QUE LES RÉGIMES RECOUVRENT COMPLÈTEMENT LA SANTÉ.

**MOINS DE NOUVELLES,
MOINS DE POINTS DE VUE,
MOINS DE CONTENU**

**Le Journal en lock-out,
ON NE LE LIT PAS.**

**DEPUIS LE 24 JANVIER 2009, LES 253 VRAIS ARTISANS
DU JOURNAL DE MONTRÉAL SONT SUR LE TROTTOIR.**

POUR ÊTRE BIEN INFORMÉ, VISITEZ www.ruefrontenac.com

STIJM
Syndicat des travailleurs
de l'information du
Journal de Montréal

Chanson-thème des Jeux olympiques

Controverse autour de l'auteur de l'adaptation française

Annie Villeneuve interprète la chanson thème des Jeux olympiques de Vancouver, *J'imagine / I Believe*, composée par le pianiste Stephan Moccio, écrite par Alan Frew des Glass Tiger et adaptée en français par... Oups, petite confusion ici !



croire qu'elle en a signé les paroles, puisque je suis l'auteur derrière l'adaptation française du thème », a signifié M. Laflamme par courriel à RueFrontenac.com, en ajoutant avoir travaillé de pair avec le compositeur Stephan Moccio au cours des derniers mois à ce sujet.

Rectification

Joint plus tôt aujourd'hui, le président d'Entourage, Eric Young, s'est défendu d'avoir voulu passer sous silence le travail de M. Laflamme au profit de sa protégée.

« Nous sommes coproducteur avec CTV. Thierry Laflamme travaille pour CTV et a été employé par eux pour faire l'adaptation de *I Believe*. Nous ne l'avons jamais rencontré. CTV est notre partenaire de production. Nous, on s'est



Annie Villeneuve au coeur d'une controverse.

PHOTO COURTOISIE

Thierry Laflamme n'apparaîtrait pas dans les mentions d'auteurs.

« À ce moment, CTV nous a demandé de ne pas mettre son nom dans la pochette de l'album. Nous avons fait de même dans le communiqué de presse. Toutefois, CTV nous a demandé hier d'ajouter son nom au communiqué, ce que nous avons fait », poursuit-il.

M. Young mentionne toutefois qu'il n'est toujours pas question que le nom de Thierry Laflamme apparaisse dans l'album.

Album le 2 février

L'enregistrement de la chanson a eu lieu à Toronto, en compagnie de l'Orchestre symphonique de Montréal, sous la direction du compositeur Stephan Moccio. L'extrait a fait son entrée des radios aujourd'hui, tandis que l'album, qui comprendra diverses versions de *J'imagine / I Believe*, sera mis en marché le 2 février prochain.

adressés à deux personnes chez eux, mais le nom de M. Laflamme nous est étranger. Le texte nous a été remis par CTV et Annie en a fait une autre adaptation pour la chanter. Elle a changé des mots et en a fait sa version », raconte-t-il.

M. Young affirme du même souffle qu'il avait été entendu entre les coproducteurs que le nom de

Le Conseil des arts et le gala SOBA dévoilent leurs finalistes

Le Conseil des arts de Montréal a dévoilé hier l'identité des neuf finalistes de son 25e Grand Prix annuel, qui sera remis le 23 mars à Montréal.

Accompagné d'une bourse de 25 000 \$, le Grand Prix du Conseil des arts de Montréal souligne chaque année la réalisation exceptionnelle d'un organisme artistique. Les neuf finalistes recevront aussi des bourses de 5000 \$, remises pour la plupart grâce aux dons de mécènes montréalais comme Pierre R. Desmarais et Peter McAuslan.

Les festivals MUTEK et Elektra

(Association pour la création et la recherche électroacoustiques du Québec) ont décroché ex æquo le titre de finalistes de la catégorie des arts numériques. En arts visuels, l'organisme Oboro, qui célèbre aussi son 25^e anniversaire, a été sélectionné.

Les Rencontres internationales du documentaire de Montréal représenteront le volet cinéma et la revue *Esse* celui de la littérature. Le Regroupement québécois de la danse, qui a récemment organisé les Grands chantiers de la danse, a été choisi dans la catégorie danse. Les experts en musique ancienne

d'Ensemble Caprice (musique), le théâtre PàP (théâtre) et les Filles électriques (nouvelles pratiques artistiques) complètent le tableau.

Quatrième édition du gala SOBA
Le gala SOBA, qui récompense les artisans de la culture noire du Québec et du Canada, a aussi levé le voile aujourd'hui sur les finalistes de sa quatrième édition, qui aura lieu le 28 février au théâtre Outremont.

Lynda Thalie, Florence K., The Lost Fingers et Taktika mènent le bal avec cinq nominations chacun. Divine Brown et Melanie Fiona sont finalistes dans quatre catégories,

tandis que Sir Pathétik, Dubmatique, Dupuis, Kardinal Offishall, Drake et Classified sont nommés à trois reprises.

Un prix spécial nommé Soba Hall of Fame sera remis au pianiste Oliver Jones. Corneille et Florence K. lui consacreront pour l'occasion un hommage musical. L'hôte de la soirée sera l'animateur Philippe Fehmiu, et les chaînes MusiquePlus et MusiMax diffuseront l'événement en direct sur leurs ondes pour la toute première fois.

RueFrontenac.com

Laraque se défend d'avoir été une distraction

Georges Laraque a été beaucoup moins incisif devant les médias montréalais que ce qu'on pouvait lire sur le portail du réseau TSN dans les minutes suivant son congédiement par le Canadien, jeudi matin.



De toute évidence, Georges Laraque avait fait son temps avec le Canadien.

PHOTO ROGERIO BARBOSA

L'explication tient du fait que ses critiques à l'endroit de l'organisation du Tricolore et de Jacques Martin avaient été faites sous le couvert de la confidentialité, mais que ça n'a pas été respecté.

Dans l'entrevue réalisée pour la station de télé, Laraque s'était montré beaucoup plus réservé et nettement plus courtois.

C'est ce qu'il a fait quand il s'est présenté aux journalistes, à 16 heures comme convenu, devant l'entrée principale du Complexe sportif Bell, à Brossard.

Chaque chose en son temps...

Il n'a pas vraiment le choix puisqu'il est toujours sous contrat et payé par le Canadien. D'ailleurs, il aurait reçu le message de se tenir peinar, sans quoi il risquerait de voir son entente résiliée.

Laraque a fait référence à cette situation quand on lui a demandé ses commentaires au sujet de l'utilisation qu'en faisait Jacques Martin.

« Je suis toujours membre du Canadien », a-t-il rappelé.

« Je respecte la décision prise par l'organisation, même si je suis déçu. »

Puis, il devait ajouter avec un large sourire : « On reparlera de

Martin quand je ferai partie d'une autre équipe. »

Pas un fauteur de troubles

Laraque s'est toutefois défendu quand on lui a rappelé les propos de Bob Gainey selon lesquels il était une source de distraction pour l'équipe.

« Je me demande ce que ça veut dire », a-t-il réagi.

« J'ai toujours été positif et j'ai toujours fait ce qu'on me demande. L'équipe ne s'est jamais gênée pour solliciter mon implication dans la communauté et je n'ai jamais dit non.

« C'est ça, être une distraction? », a-t-il demandé.

« J'ai fait la promesse au début de la saison que je parlerais moins et je l'ai tenue.

« Je ne suis pas un gars qui sort non plus. Je n'ai jamais mis l'équipe dans l'embarras. »

Une première

Gainey lui a reproché aussi d'être improductif.

« Tout ce que je peux dire, c'est que j'en étais avec ma quatrième

équipe et que c'est la première fois que je me retrouve dans une telle situation », a souligné Laraque.

« Je vais jouer ailleurs la saison prochaine et le temps dira si le Canadien a pris une bonne décision. Je n'aurais jamais pensé que les choses finiraient comme ça. »

Il reviendrait n'importe quand!

Pour le reste, Laraque a été égal à lui-même. Il a été courtois, poli, enjôleur et fin renard.

« Je signerais un autre contrat avec le Canadien n'importe quand ! », est-il allé jusqu'à lancer.

Il ferait mieux d'oublier ça, mais revenons à ses autres commentaires.

Laraque avait du bien à dire de tout le monde, en particulier des amateurs, qui, c'est vrai, lui ont toujours témoigné un appui délirant lors des matchs au Centre Bell.

« J'ai été honoré de porter l'uniforme du Canadien », a-t-il raconté.

« J'ai apprécié l'ambiance qui régnait dans l'équipe, surtout cette année. L'esprit n'a jamais été aussi bon dans le vestiaire.

« Je retiens aussi l'appui des fans

et de la communauté. Je n'oublierai jamais l'ovation que les amateurs m'ont accordée après avoir marqué la semaine dernière. »

Ce but inscrit contre les Stars de Dallas fut le seul qu'il a réussi en 61 matchs avec le Tricolore.

Son sort était déjà décidé à ce moment, selon ce qu'a indiqué Gainey, mais le couperet est tombé une semaine plus tard.

« Non, je n'avais aucun indice qui me laissait croire que pareille chose pourrait arriver », a-t-il dit.

« J'ai été surpris en apprenant la nouvelle, mais je garde la tête haute quand même. Ça n'a pas marché ici, mais ça pourrait peut-être fonctionner ailleurs. »

Laraque serait étonné de revenir au jeu cette saison. On ne pense pas non plus qu'une équipe se montre intéressée à assumer le reste de son contrat.

Par contre, il ne fait pas une croix sur sa carrière. Il se croit capable de revenir dans la Ligue nationale la saison prochaine, certes à un salaire inférieur avoué-il, mais il a la foi.

Départ de Laraque : peu de remous dans le vestiaire

Le congédiement de Georges Laraque n'a pas semblé causer de grands remous chez ses anciens coéquipiers. Les joueurs se disaient surpris, certes, mais on ne sentait aucune torpeur ni désolation.

Marc De Foy

defoy@ruefrontenac.com

S'il était acquis dans les médias que Laraque vivait sur du temps emprunté, on devait bien penser la même chose dans le vestiaire du Canadien.

Personne n'a confirmé les dires de Bob Gainey selon lesquels Laraque représentait une source de distraction. Mais personne n'a nié non plus.

« Je ne sais pas si c'était le cas », a dit Brian Gionta.

« De toute façon, je ne commenterai pas à commenter ce qui se passe dans le vestiaire. Ce qui se passe dans le vestiaire doit rester dans le vestiaire. »

Hal Gill s'est pour sa part montré nuancé.

« Cette décision revient à la direction de l'équipe », a expliqué le vétéran défenseur.

« Si elle juge que Georges dérangeait dans le vestiaire, c'est elle qui le pense et qui décide. C'était dur pour Georges quand il ne jouait pas. »

Et quand un joueur est sur la

touche, il est rarement de bonne humeur, pourrait-on ajouter.

Sentiment d'impuissance

Gionta compatissait avec Laraque. « C'est dur pour lui », a-t-il continué. « Je lui souhaite bonne chance. Mais en définitive, c'est le genre de décision sur laquelle on n'a aucun contrôle. »

Cette phrase, on l'a entendue de tous les joueurs rencontrés dans le vestiaire après la séance d'entraînement.

« Notre travail consiste à remporter des matchs de hockey », a fait valoir Josh Gorges.

« Ce n'est pas à nous de diriger l'équipe. »

Par ailleurs, le combatif défenseur s'est dit d'avis que le Canadien compte suffisamment de joueurs de caractère (...) pour se défendre contre les adversaires qui usent trop de liberté à leurs dépens.

« On a des joueurs qui ne craignent pas de s'impliquer physiquement et qui n'ont pas peur de se sacrifier pour les autres et pour l'équipe. »

Quant à savoir si Laraque accom-

plissait le genre de travail pour lequel le Tricolore l'avait embauché, Gorges a répondu que son ancien coéquipier composait dans un contexte difficile.

« C'est un job ardu », a-t-il continué.

« Georges est un des joueurs les plus féroces de la Ligue nationale. Or, il n'y a pas des bagarres tous les soirs. Et ce n'est pas tout le monde qui veut se frotter à lui.

« De nos jours, un joueur doit demander à un adversaire s'il veut se battre en raison du règlement punissant l'instigateur d'un combat.

« Que pouvez-vous faire quand le gars devant vous ne veut pas laisser tomber les gants? »

Ça s'était produit notamment lors d'un match contre les Bruins, la saison dernière, alors que Laraque avait suivi Milan Lucic pas à pas durant une période pour l'inviter à se battre.

À l'inverse, il est arrivé souvent que Laraque ne réagisse pas à certains coups qu'encaissaient des coéquipiers. Le Canadien aurait pu bénéficier d'interventions plus nombreuses de sa part.

« Il ne fait pas de doute qu'un combat bien senti se révèle parfois un bon tonique pour une équipe », a convenu Gorges.

« Mais comme je l'ai dit, peu de



PHOTO D'ARCHIVES - PASCAL RATTHÉ

joueurs veulent se battre avec Georges. »

De son côté, Laraque dit avoir jeté les gants quatre fois cette année et à neuf reprises la saison dernière.

Cette saison, le site Hockey Fight lui a concédé des victoires dans ses combats contre Colton Orr, des Maple Leafs de Toronto (premier match de la saison), et Riley Cote, des Flyers de Philadelphie, et l'a débité d'une défaite contre John Erskine, des Capitals de Washington.

Un verdict nul a été proclamé dans un autre duel l'ayant opposé à Eric Boulton, des Thrashers d'Atlanta.

Laraque parti, les gants tombent à l'entraînement !

Le quotidien du Canadien a été ponctué d'incidents ironiques jeudi. Au moment où Bob Gainey annonçait qu'il avait mis Georges Laraque dehors, Mike Cammalleri et Maxim Lapierre engageaient le combat durant la séance d'entraînement.

Marc De Foy

defoy@ruefrontenac.com

Ce n'est pas tout. Travis Moen et Glen Metropolit se sont aussi rudoyés en jouant joyeusement du coude quelques instants plus tard.

C'est signe que la tension monte dans le vestiaire et que la pression exercée par la course pour une participation aux séries se fait rudement sentir.

Ni Cammalleri, qui est ordinairement

le premier à accueillir les journalistes, ni Lapierre étaient présents dans le vestiaire à la suite de leur altercation.

Le combat n'a pas duré longtemps, mais Lapierre a perdu son casque avant qu'un groupe de joueurs ne s'interpose pour mettre fin à la dispute.

Les deux belligérants n'en avaient toutefois pas terminé. À la reprise du jeu, ils se sont invectivés jusqu'à ce que Moen intervienne pour les séparer.

Moen a eu lui-même une discussion animée avec Cammalleri, qui en était à une deuxième bagarre avec un coéquipier cette saison. Il s'était d'abord frotté à Josh Gorges lors d'un incident en novembre.

Un signe positif pour Martin

Jacques Martin a qualifié les événements de bon augure.

« Je ne suis pas content d'avoir perdu un point à notre dernier match et les joueurs aussi », a-t-il commenté.

« C'est une énergie qu'on devrait amener au New Jersey pour notre prochain match. »

Le Canadien en aura drôlement besoin contre les Devils. Il faudrait bien aussi qu'il joue avec la même ardeur durant 60 minutes, pour faire changement.

Retour de Sergei Kostitsyn ?

Cette rencontre pourrait marquer le retour au jeu de Sergei Kostitsyn, qui s'est entraîné au sein du deuxième trio, aux côtés de Tomas Plekanec et Cammalleri.

« Il est possible qu'il joue vendredi ou samedi (contre les Rangers au Centre Bell) », a indiqué Martin.

« Il lui reste à recevoir le feu vert des médecins. »

Rappelons que Kostitsyn a été atteint d'un tir à la cheville gauche lors d'un match à Ottawa, le 28 décembre. Il a disputé le match suivant à Tampa, deux jours plus tard, mais il a déclaré forfait le lendemain pour une rencontre contre les Panthers de la Floride.

Il a manqué neuf matchs au total.

Par ailleurs, Carey Price n'était pas de la séance d'entraînement, lui qui n'avait pas bien paru dans la défaite la veille aux mains des Blues de Saint Louis.

Il subissait des traitements à l'infirmier pendant que l'entraîneur des gardiens, Pierre Goulet, subissait les rafales des joueurs sur la apatinoire.

Sa condition n'est pas sérieuse, mais il y a tout lieu de croire que Jaroslav Halak sera envoyé dans la mêlée face aux Devils.

JEAN BELIVEAU HOSPITALISÉ

PHOTO D'ARCHIVES — CHANTAL POIRIER

Selon ce que rapporte la station de télévision montréalaise CTV, Jean Béliveau repose présentement à l'Hôpital Général de Montréal.

Béliveau a été conduit à cet hôpital mercredi soir après avoir ressenti un malaise cardiaque. Il est

sous observation au département neurologique de l'établissement.

Sa vie n'est toutefois pas en danger. Le club de hockey Canadien a, par ailleurs, confirmé que l'ancien numéro 4 subissait présentement des examens à l'hôpital sans donner toutefois plus de précisions sur

le malaise qui afflige son ancienne vedette.

Béliveau a disputé toute sa carrière professionnelle avec le Canadien. Il a totalisé 1219 points, dont 507 buts, en 1125 matchs réguliers. En séries éliminatoires, il a amassé 176 points, dont 79 buts, en

162 parties. Il a remporté un championnat des marqueurs, deux titres de joueur le plus utile à son équipe en saison régulière et un autre dans les séries de la coupe Stanley.

RueFrontenac.com

Laraque n'aurait jamais dû jouer pour le Canadien

Une chronique de ANDRÉ ROUSSEAU | rousseau@ruefrontenac.com

Personne n'est tombé en bas de sa chaise lorsque Bob Gainey a finalement décidé de « tirer la plug » et de libérer Georges Laraque. Il aurait dû le faire bien avant cette semaine.

La vérité, c'est que le gros Georges n'aurait jamais dû porter les couleurs du Canadien et que Gainey a commis une grave erreur quand il lui a consenti un contrat de trois ans à raison de 1,5 million par année. Une vraie farce!

À sa dernière saison à Pittsburgh, Laraque n'avait déjà plus le goût de jeter les gants pour protéger ses coéquipiers. Il n'était plus que l'ombre du policier qui a si bien servi

les Oilers d'Edmonton au début des années 2000. Les Penguins ont donc décidé de lui dire bye-bye.

Pourquoi le Canadien a-t-il décidé de lui accorder une autre chance? Gainey et ses acolytes auraient pourtant dû savoir qu'ils faisaient fausse route en embauchant un joueur qui était au bout du rouleau.

Laraque est un charmant garçon et on lui souhaite tout le succès possible en dehors du hockey, mais son passage à Montréal aura été un véritable désastre, tant pour lui que pour l'organisation du Canadien...

Dans le calepin

- **UNE STATISTIQUE QUI EN DIT LONG** : Le Canadien n'a gagné que 16 matchs en temps

réglementaire depuis le départ de GUY CARBONNEAU. Seize petites victoires en 67 parties !... L'ex-joueur de centre STÉPHAN LEBEAU souligne à juste titre que l'équipe de JACQUES MARTIN joue trop souvent les fesses serrées en attendant les erreurs de l'adversaire. En préconisant un style aussi passif, le Tricolore se voit dans l'obligation de jouer du hockey de RATTRAPAGE...

- **UN HOMME CHANCEUX** : Après une saison au cours de laquelle il a frappé seulement sept circuits et produit 53 points, RUSSELL MARTIN a évité l'arbitrage en acceptant une augmentation de salaire de 40 pour cent. Il touchera donc 5,5 millions de dollars pour capter

les offrandes des lanceurs des Dodgers en 2010. Imaginez un instant la somme qu'il faudrait verser de nos jours à un receveur de la trempe de JOHNNY BENCH !... Cela étant dit, Russell Martin n'est pas le seul joueur de baseball à se montrer gourmand. TIM LINCEUM, deux fois vainqueur du trophée Cy Young, demande 13 millions aux Giants de San Francisco pour éviter l'arbitrage. C'est cinq millions de plus que l'offre de ses patrons... JUSTIN VERLANDER, l'as lanceur des Tigers de Detroit, exige 9,5 millions tandis que l'offre de DAVID DOMBROWSKI se situe à 6,9 millions. Les exemples du même genre sont légion.

Alexandre Bilodeau a remporté des médailles d'or partout en Coupe du monde ou aux Championnats du monde de ski acrobatique. À sa collection, il faut maintenant ajouter celle du courage.



Malgré des bleus partout sur le corps à la suite d'une vilaine chute à l'entraînement du matin, il est parvenu à arracher une très méritoire quatrième place jeudi, à Lake Placid.

Il aurait pu se désister, comme la championne olympique Jennifer Heil et Pierre-Alexandre Rousseau.

En raison du redoux, les conditions ne sont pas à la hauteur.

« Comparer l'état de la piste à un niveau provincial est tout à fait juste », de commenter Bilodeau.

Cela dit, il n'a jamais pensé se désister, même si sa sélection olympique à Vancouver est garantie.

« Je suis responsable de mes malheurs. J'ai commis une grosse erreur », d'admettre Bilodeau.

Il n'a toutefois jamais été question pour lui de se retirer comme Jennifer Heil et Pierre-Alexandre Rousseau.

« Je me serais senti mal d'abdiquer. Il faut accepter de souffrir dans le sport. J'ai décidé de me servir de cette expérience en prévision des J.O. Je ne suis pas monté sur le podium aujourd'hui, mais je me suis prouvé que je peux être compétitif même lorsque je suis hypothéqué physiquement. Cela risque de me



servir à Vancouver », de conclure l'athlète de 20 ans, qui s'exprimait avec la sérénité d'un vétéran.

La victoire est allée au Français Guilbault Colas devant l'Australien Dale Begg Smith.

En l'absence de Jennifer Heil, gagnante des quatre précédentes étapes, l'Américaine Hanah Kearnea a remporté la palme.

Âgée de 18 ans seulement, Chloé Dufour-Lapointe, de Montréal, a

terminé 5e pour son meilleur résultat devant sa sœur, Maxime, qui a fini 11e.

Le saut et le ski-cross suivent vendredi et samedi à Lake Placid. Les sélections olympiques seront annoncées à Montréal lundi prochain.

Le bronze pour Dominique Maltais

Malgré une planche cassée en finale, Dominique Maltais est parvenue à arracher la médaille de bronze jeudi à la Coupe du monde de surf des neiges, à Stoneham.

Mario Brisebois

briseboism@ruefrontenac.com

La Canadienne Maelle Ricker a enlevé l'or.

La planchiste de Petite-Rivière-Saint-François, dans Charlevoix, filait allègrement.

« Je suis entrée en collision avec Maelle, ce qui montre que la course était serrée. Cela dit, je suis celle qui s'est retrouvée hors sentier »,

a-t-elle expliqué.

Ce podium était le quatrième de la saison pour Dominique.

Du côté masculin, François Boivin, de Jonquière, a terminé 8e pour rejoindre Dominique Maltais dans l'équipe olympique.

L'annonce officielle de la formation canadienne à Vancouver aura

lieu à Québec, lundi.

Gagnant de deux des trois épreuves en slalom géant parallèle, Jaysey Jay Anderson, de Mont-Tremblant, sera en action dimanche.